

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 22 mars 2021

Date de l'annonce publique : 12/03/2021

Date de la convocation des conseillers : 12/03/2021

### Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	BRIX, conseillère (excusée).	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	12
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
	Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020	7
Référence	CC.2021-3-22 - 11.2	
Point de l'ordre du jour	11.2	
Objet	<b>Réaménagement de la rue Chemin de Fer à Berchem - Projet.</b>	

### Le conseil communal,

Vu le projet relatif au réaménagement de la rue Chemin de Fer à Berchem ;

Considérant que le projet, comprenant des travaux de voirie et des équipements publics, consiste en la conversion en rue à sens unique avec la création d'une bande de stationnement, ainsi que l'aménagement de deux arrêts de bus conformes aux prescriptions en vigueur ;

Considérant que le projet, établi le 01/03/2021 par le bureau d'études Schroeder & Associés, présente un coût total, honoraires compris, hors taxes de 1.531.428,96 € ;

Vu les articles du budget de l'exercice 2021 spécifiés ci-après :

Article	Libellé	Crédit budgétaire
4/624/211000/20006	Réaménagement de la rue Chemin de Fer à Berchem - Frais d'études	30.000,00
4/624/221313/20006	Réaménagement de la rue Chemin de Fer à Berchem - Travaux	450.000,00

Considérant que comme le début des travaux est prévu pour septembre 2021 les crédits budgétaires aux articles 4/624/211000/20006 et 4/624/221313/20006 sont suffisants pour l'envergure des travaux devant être financée en 2021 ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, notamment les dispositions spécifiques applicables aux marchés publics relevant des collectivités territoriales et des entités assimilées ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le projet de réaménagement de la rue Chemin de Fer à Berchem.

Récapitulatif et désignation des travaux	Montant en €
<b>Réaménagement de la rue Chemin de Fer à Berchem</b>	
1. Travaux préliminaires	71.575,00



Récapitulatif et désignation des travaux	Montant en €
2. Travaux préparatoires	77.956,50
3. Travaux de terrassement	147.300,00
4. SURFACES stabilisées	412.303,50
5. Travaux de canalisation	81.163,50
6. Travaux de conduite d'eau	233.252,50
7. Réseaux secs	104.195,00
8. Réfections	27.685,00
9. Signalisations/finitions	40.935,00
10. Régies	13.225,00
11. Hors bordereau et pour arrondir	140.409,00
Total des travaux	1.350.000,00
Honoraires	181.428,96
Total hors TVA	<b>1.531.428,96</b>
TVA 17% sur travaux et honoraires	260.342,92
Total général (arrondi)	<b>1.800.000,00</b>

Montant « Total général » en euros et en toutes lettres

Un million huit cent mille.



Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 106 - 10° de la loi communale et de l'article 144 du règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 30 mars 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,